

9€99\*  
/ MOIS

SERVICE DE TÉLÉSURVEILLANCE  
À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT

Conditions en vigueur à compter du 15/04/2024 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine.

## L'ESSENTIEL

Le service de télésurveillance Somfy vous permet de confier 24h/24 7j/7 la sécurité de votre maison à des professionnels.

Vous pouvez ainsi partir l'esprit tranquille, votre habitation est entre de bonnes mains :

- Des agents du centre de télésurveillance sont prévenus en direct lorsqu'un incident a lieu à votre domicile.
- Ils préviennent directement les Forces de l'Ordre s'ils constatent la commission d'une effraction, ou les Pompiers dans le cas d'un incendie avéré.
- Lorsqu'un doute persiste sur la réalité de l'incident, ils vous proposent l'envoi d'un agent de sécurité sur place.
- Vous êtes informé de la situation tout au long de la procédure.
- Votre habitation n'est plus sécurisée à la suite d'un incident ? Un gardiennage de votre maison est mis en place pendant 24h.
- Souscription et résiliation très simplement depuis l'application « SOMFY Protect ». Aucun engagement de durée !

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation.

Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez :

- les solutions de sécurité Home Alarm, Home Alarm Essential, Home Alarm Advanced, SOMFY One+, Home Keeper ou « l'alarme connectée SOMFY - pack professionnel ».
- les caméras Somfy One, Indoor Camera et/ou Outdoor Camera.

Les alertes traitées par notre partenaire télésurveilleur sont les suivantes :

- Alerte intrusion déclenchée par un détecteur de portes ou de fenêtres ou un détecteur de mouvement alors qu'est activée la surveillance totale, partielle ou le mode nuit
- Alerte autoprotection d'un produit alors qu'est activée la surveillance totale, partielle ou le mode nuit
- Alerte incendie déclenchée par un détecteur de fumée
- Alerte SOS déclenchée depuis une télécommande ou l'application « Somfy Protect »

## NOTRE PARTENAIRE

### UN GRAND NOM DE LA TÉLÉSURVEILLANCE EN FRANCE

Le service de télésurveillance, l'intervention d'un agent de sécurité ainsi que le gardiennage sont assurés par **SOTEL Télésurveillance**, leader sur le marché de la télésurveillance professionnelle et spécialiste dans la sécurité des clients à haut risque et des réseaux bancaires.

SOTEL est certifié APSAD P5 (risques les plus importants). Elle atteste que SOTEL répond aux plus hauts niveaux d'exigence relativement à son organisation et son architecture technique. Cette certification garantit notamment une prise en compte de l'alerte **en moins de 3 minutes**.

\* Offre réservée aux particuliers.

# DÉTAILS DE LA PRESTATION

DANS LE CAS DES ALERTES INTRUSION, ALERTE INCENDIE, SOS OU AUTOPROTECTION



Les services SOMFY Security Services suivants (1 à 7) sont assurés par notre partenaire SOTEL

Modalités de services et informations complémentaires dans les [conditions particulières des offres de services](#) de télésurveillance et d'assistance, ci-après :

## 1 - Les alertes

Ce process est valable pour les 4 alertes traitées par notre partenaire télésurveilleur : Alertes sur intrusion ou tentative d'intrusion, alertes autoprotection, alerte sur détection de fumée et alertes SOS.

Dans le cas des deux premières alertes, le process ne débutera que si le système de sécurité est activé (surveillance totale, partielle ou mode nuit). Dans le cas des alertes sur détection de fumée ou des alertes SOS, il sera opérationnel même en mode désarmé.

## 2 - La levée de doute vidéo

Cette levée de doute vidéo n'est possible que si vous possédez au moins une caméra dans votre installation et que le volet de protection de la vie privée est ouvert au moment de l'alerte (Indoor Camera, Outdoor Camera, SOMFY One+ ou One).

**Si la levée de doute est positive**, SOTEL prévient la Police ou la Gendarmerie (ligne téléphonique prioritaire) ou les Pompiers si le type d'alertes le nécessite (voir 4). L'agent informe ensuite le 1<sup>er</sup> contact identifié dans l'application (sans réponse de sa part, le 2<sup>ème</sup> contact identifié sera alors prévenu - voir 3).

**Si la levée de doute est négative ou qu'un doute subsiste**, SOTEL contacte les personnes identifiées dans l'application (voir 3).

## 3 - Les 2 contacts désignés dans l'application

Les coordonnées des contacts à prévenir auront été renseignés préalablement, par vos soins, dans l'application « SOMFY Protect ». Il s'agit de 2 contacts maximum, appelés dans l'ordre que vous aurez également prédéfini.

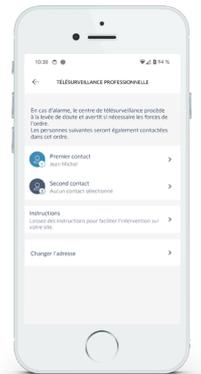
Le 1<sup>er</sup> contact devra impérativement être un des propriétaires de l'habitation. Si vous souhaitez vous-même être contacté, pensez à renseigner vos propres coordonnées.

Vous désignez ces personnes et devez les informer de leur rôle.

Sans réponse des 2 contacts lors d'une première tentative, SOTEL envoie alors un SMS avec un numéro d'appel unique associé à votre dossier d'alerte qui vous mettra en relation directe avec l'agent en charge de votre dossier.

Vous avez alors 60 minutes pour les recontacter. Au-delà de cette période, la procédure est clôturée.

Lors du renseignement des contacts dans l'application, SOMFY Security Services vous demandera, pour chacun d'entre eux, de définir **un mot de passe personnel**. Ce mot de passe sera demandé, au téléphone, par SOTEL pour s'assurer de l'identité du contact.



## 4 - L'appel aux Forces de l'ordre et aux pompiers

A la suite d'une levée de doute positive, SOTEL appellera les services de secours appropriés : soit la Police ou la Gendarmerie sur une ligne prioritaire soit les Pompiers.

Il est rappelé que tout appel injustifié auprès des Forces de l'Ordre constitue une contravention au titre de l'article L613-6 du Code de la sécurité intérieure. Ainsi, SOTEL contactera les Forces de l'Ordre ou les Pompiers seulement si les éléments portés à sa connaissance par la levée de doute vidéo ou la prise de contact laissent présumer la commission d'une effraction concernant les biens, meubles ou immeubles et/ou d'un incendie.

En dehors de cette hypothèse, il ne pourra pas être reproché à SOMFY Security Services ou SOTEL de ne pas être intervenu et leur responsabilité ne pourra être engagée à ce titre.

## 5 - Le numéro de rappel reçu par SMS

Lorsqu'un incident est détecté mais que SOTEL n'est pas en mesure de confirmer avec certitude qu'un délit est commis, l'agent en charge de l'alerte contacte successivement, par téléphone, les 2 personnes désignées dans l'application (voir 3).

S'il ne parvient pas à les joindre, un SMS est envoyé simultanément aux deux contacts mentionnant un numéro de téléphone permettant de les rappeler. S'il est utilisé dans les 60 minutes qui suivent l'envoi du SMS, vous serez immédiatement mis en contact avec l'agent SOTEL en charge du dossier. Au-delà de ce délai, ce numéro ne sera plus valide et votre dossier sera classé sans suite.

## 6 - L'envoi d'un agent de sécurité sur le site

Le service d'intervention sur site est opéré par **SOTEL**.

SOTEL propose au contact joint d'envoyer un agent de sécurité sur les lieux. **Uniquement en cas d'accord de votre contact**, SOTEL demande l'intervention d'un agent de sécurité. L'agent se rend sur les lieux dans les meilleurs délais et procède à un examen visuel des abords de l'habitation afin de constater ou non la réalité du délit. Il vérifie s'il existe des signes extérieurs d'effraction, de présence humaine ou animale. En aucun cas l'agent de sécurité ne pénètre à l'intérieur du local. Si le portail est fermé à clé, l'agent ne pourra pas le franchir.

Il est rappelé que l'intervention de l'agent ne s'assimile pas à une intervention des Forces de l'Ordre et ne s'y substitue pas. Elle n'est pas destinée à faire cesser ou tenter de faire cesser un incident ou d'appréhender un malfaiteur, mais uniquement à constater une éventuelle anomalie.

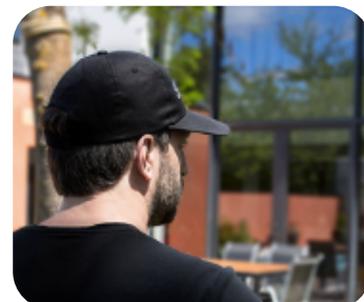
L'agent de sécurité informe SOTEL de ses constatations. SOTEL décide alors des actions à mener, notamment, si la situation le nécessite, l'appel aux autorités locales compétentes.

Au-delà de **2 interventions** par an expressément demandées par vos soins mais n'ayant pas été justifiées par une effraction ou une tentative d'effraction, toute nouvelle demande d'Intervention d'un agent de sécurité à votre initiative sera à votre charge. Dans ce cas, les frais de déplacement de l'agent de sécurité vous seront communiqués par SOTEL lors de la prise de contact et vous seront refacturés à la suite de son intervention.

## 7 - Le gardiennage de votre habitation

A la suite d'une effraction, lorsque votre habitation ne réunit plus les conditions normales de sécurité et que vous n'êtes pas sur place ou dans l'incapacité de rester sur les lieux, SOTEL, par le biais de son réseau de partenaires, organise et prend en charge les services d'un agent de sécurité afin d'en assurer la surveillance, **dans la limite d'une période forfaitaire de 24 heures**, le temps que vous puissiez prendre vos dispositions.

Au-delà de 24h, vous pourrez bénéficier, à votre charge, d'heures supplémentaires selon votre besoin.



# SOUSCRIPTION & ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est de 9,99€ / mois TTC payable en début de mois (voir modalités de facturation et de paiement dans les conditions particulières de l'offre).

Vous pouvez mettre fin au service à tout moment depuis l'application également. La résiliation de votre abonnement prendra fin au plus tard le dernier jour de la période mensuelle en cours.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Si vous êtes déjà abonné à d'autres services SOMFY Security Services (historique vidéo et/ou réseau de secours et/ou abonnement au service mobile GSM), alors vous ne payez votre service de télésurveillance qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Si n'avez pas souscrit à d'autres services SOMFY Security Services (historique vidéo et/ou réseau de secours et/ou abonnement au service mobile GSM), alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

Pour que SOTEL ait toutes les instructions nécessaires pour la réalisation du service de télésurveillance et d'intervention, pensez à remplir l'espace « Instructions » dans l'application (voir écran page 3).

La bonne complétude des informations personnelles dans l'application, **en particulier l'adresse exacte du domicile (numéro de rue, nom de rue notamment), est essentielle à la performance du service.**

Il ne pourrait être reproché à SOTEL ou SOMFY Security Services une non-intervention ou une intervention tardive dans le cas où les informations communiquées seraient inexactes ou incomplètes.

En cas de déménagement en France Métropolitaine, ce service continuera de fonctionner à condition que vous mettiez à jour vos informations personnelles sur l'application.

En cas de déménagement à l'étranger ou en outre-mer, vous devrez mettre fin à ce service car il n'est pas disponible ailleurs qu'en France Métropolitaine.

---

## CONDITIONS PARTICULIERES ET MENTIONS LEGALES

SOMFY Security Services est titulaire de l'autorisation d'exercer AUT-031-2123-01-15-20240902479 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

La prestation de télésurveillance est assurée par SOTEL Télésurveillance, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 € - dont le siège social est situé 3 Rue Cabanis, 31240 L'UNION, immatriculée au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 980 664 676, titulaire de l'autorisation d'exercer AUT-031-2122-12-01-20230895659 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

Selon l'article L612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

La présente prestation ne se substitue en aucun cas aux prestations d'assurance qu'il vous appartient de souscrire pour couvrir tous les risques de cambriolage, d'incendie, et tous autres dommages, pouvant affecter votre logement et les biens qui s'y trouvent.

Vous pouvez demander la communication des échanges téléphoniques échangés avec SOTEL dès la survenance de l'incident et pour une durée de 3 mois. Au-delà, les informations seront effacées.

A partir de  
**4€99\*** TTC  
/ MOIS

## SERVICE D'HISTORIQUE VIDÉO À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT

Conditions en vigueur à compter du 15/04/2024 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine, Corse et DOM TOM.

7 JOURS : **4€99\*** TTC / MOIS | 30 JOURS : **9€99\*** TTC / MOIS

### L'ESSENTIEL

**Le service d'historique vidéo vous donne la possibilité, en complément de l'accès aux images en direct et de l'envoi des mini vidéos de 30 secondes sur détection de mouvement, d'accéder à toutes les images filmées par votre ou vos caméra(s) sur la période souscrite (7 jours ou 30 jours).**

*Exemple : Si vous avez souscrit au service « 7 jours », vous pourrez le 14 juin à 15h accéder librement à toutes les images filmées depuis le 7 juin à la même heure (7 jours glissants).*

**Vous pouvez non seulement les regarder librement mais aussi les télécharger de manière illimitée. La durée des vidéos téléchargées ne pourra cependant pas excéder 10 minutes.**

*Exemple : Si vous voulez télécharger 1h de film, il vous faudra télécharger 6 vidéos de 10 mins chacune.*

**Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation.**

**Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez au moins une caméra Somfy : Indoor Camera, Security Camera, Outdoor Camera, Somfy One et/ou One+.**

#### UNE REMISE DE 50% À PARTIR DE LA SECONDE CAMÉRA ÉQUIPÉE

Le coût de 4€99 TTC pour 7 jours d'historique vidéo ou 9€99 TTC pour 30 jours, sont valables pour votre première caméra. A partir de la seconde caméra, une remise de près de 50% est octroyée pour toute souscription à ce service soit 2€49 TTC (7 jours) et 4€99 TTC (30 jours).

#### SOUSCRIPTION ET ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est payable en début de mois. Vous pouvez mettre fin à ce service à tout moment depuis l'application.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné à d'autres services SOMFY Security Services (télésurveillance et/ou réseau de secours) alors vous ne payez votre service d'historique vidéo qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit à d'autres services SOMFY Security Services, alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

En cas de déménagement, l'offre continue normalement de fonctionner à l'exception des pays où les caméras Somfy ne sont pas commercialisées.

#### POINT DE VIGILANCE

Le nombre de caméras supporté par votre système dépend du débit montant (upload) de votre box Internet. A titre d'indication, le débit montant nécessaire pour chaque caméra est de 150 Kbps si vous utilisez votre caméra en basse définition (SD) | 300 Kbps en haute définition (HD) | 1200 Kbps en très haute définition (Full HD). Ces débits sont proportionnels au nombre de caméras installées (ex. 2 caméras en HD, nécessitent un débit montant de 600 Kbps). Le nombre de caméras installé sur un même site ne peut excéder 10.

Pour toute information complémentaire, les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition

 [www.somfy.fr/assistance/contact](http://www.somfy.fr/assistance/contact) | 0820 055 055\*\* | du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h30 (16h30 le vendredi)

Autres pays : [www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide](http://www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide)

\* Offre réservée aux particuliers.

\*\* Appel non surtaxé.

2€99\*  
/ MOIS TTC

## SERVICE DE RÉSEAU DE SECOURS À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT

Conditions en vigueur à compter du 15 /04/2024 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine pour la technologie LoRA / France Métropolitaine et Corse pour la technologie GSM (+ DOM dans le cas de SHA Advanced).

### L'ESSENTIEL

Le service de réseau de secours vous permet de rester informé de ce qui se passe chez vous même si votre connexion Internet ne fonctionne plus.

#### COMMENT ÇA MARCHE ?

Lors d'une détection d'intrusion ou tentative d'intrusion, les sirènes de votre installation sonnent et vous êtes informés en temps réel sur votre mobile (notification, email et SMS).

Si une panne Internet survient, les sirènes continuent de sonner dans votre habitation mais vous n'êtes plus prévenu. Le réseau de secours (LoRA ou GSM) permet d'éviter cela et vous assure de rester informé des alertes suivantes :

- Intrusion, tentative d'intrusion ou détection de mouvement
- Autoprotection
- Coupure de courant ou équipement débranché

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation.

Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez : une alarme de la gamme SOMFY Home Alarm, SOMFY One+, Home Keeper ou « l'alarme connectée SOMFY - pack professionnel ».

### QUELLES TECHNOLOGIES ?

**Dans le cas des produits Home Alarm , Home Alarm Essential et Somfy One+**

SOMFY Security Services utilise le réseau d'opérateurs tiers (Bouygues Telecom ou Orange) dédié à l'Internet des Objets (Technologie LoRA).

**Dans le cas des solutions de sécurité Home Alarm Advanced, Home Keeper et « l'alarme connectée SOMFY - pack professionnel »**

Le réseau de secours est assuré par une carte SIM incluse dans le produit mais nécessitant la souscription à ce service pour être fonctionnelle (GSM). Une fois le service activé, vous continuerez d'être alerté, même en cas de perte Internet : Notifications, emails et SMS pour Home Alarm Advanced et « l'alarme connectée SOMFY - pack professionnel ».

**Pour ces 3 produits, ce service fait actuellement l'objet d'une offre promotionnelle de bienvenue.**

**Voir conditions de ces offres en page suivante.**

SOMFY Security Services s'appuie sur le réseau GSM et LoRA d'autres opérateurs pour fournir ce service.

Des fournisseurs dédiés sont en charge de gérer l'ensemble de la connectivité avec les opérateurs téléphoniques.

### ATTENTION

La disponibilité de ce service est dépendante de la couverture de votre zone géographique. Pour vous aider à en savoir plus, lors de la souscription au service sur l'application « Somfy Protect », Somfy vous renseigne sur l'état de cette couverture :

- Dans le cas du GSM, la souscription au service ne sera possible que si vous êtes effectivement couvert
- Dans le cas du LoRA, un lien vers la carte de couverture du réseau national vous est présenté lors de la souscription dans l'app afin que vous puissiez vérifier la couverture de votre habitation. Pour plus d'informations, notre service client est à votre disposition.

\* Offre réservée aux particuliers.

# SOUSCRIPTION & ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est de 2,99€ TTC / mois payable en début de mois. Vous pouvez mettre fin à ce service à tout moment depuis l'application également. Le coût de l'abonnement est de 2,99€ TTC / mois payable en début de mois.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné à d'autres services SOMFY Security Services (télé-surveillance et/ou historique vidéo) alors vous ne payez votre service de réseau de secours qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit à d'autres services SOMFY Security Services, alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

En cas de déménagement, renseignez-vous sur la disponibilité du service à votre nouvelle adresse.

## OFFRES DE BIENVENUE <sup>(1)</sup>

### Profitez des 5 premières années de service « Connexion de secours GSM » offertes

#### MODALITÉ DE L'OFFRE POUR HOME ALARM ADVANCED ET « L'ALARME CONNECTÉE SOMFY - PACK PROFESSIONNEL »

Offre disponible en France Métropolitaine, Corse, DOM et dans l'ensemble de l'Union Européenne. Sous réserve de couverture GSM.

Cette offre est réservée aux nouveaux utilisateurs de ces 2 alarmes et est proposée de base dans le produit, sans aucune action de votre part.

Cette offre vous donne accès au service « Connexion de secours GSM » durant une période gratuite de 5 ans à compter du moment où l'alarme est installée pour la première fois.

À l'issue de la période de gratuité, vous pourrez souscrire à ce service depuis l'application « SOMFY Protect » selon les modalités décrites à la page précédente.

#### MODALITÉ DE L'OFFRE POUR HOME KEEPER

Offre disponible uniquement en France Métropolitaine et Corse. Sous réserve de couverture GSM.

Cette offre est réservée aux nouveaux utilisateurs des services connectés de l'alarme Home Keeper. Pour profiter de cette offre, rendez-vous dans l'application Somfy Protect, Menu « Mes Services », choisissez l'offre « Connexion de secours » et saisissez le code promotionnel personnel reçu par email environ 72h après l'installation de l'alarme.

Cette offre vous donne accès au service « Connexion de secours » tel que défini dans les conditions de l'offre (lien ci-dessous) durant une période gratuite de 5 ans à compter du moment auquel vous rentrez le code promotionnel personnel transmis par courriel.

Ce code promotionnel est valable 1 mois à la date de réception du dit email. Gratuité pendant 5 ans soit 60 mois, ensuite vous serez débité du montant de l'abonnement « Connexion de secours » (selon tarif en vigueur – pour information, tarification applicable au 10 mai 2021 de 2,99€ / mois - offre se services sans engagement de durée), sauf désabonnement de votre part avant la fin de la dite période de gratuité. Pour pouvoir bénéficier de l'offre de services, vous devez fournir un mode de paiement valide et approuvé par SOMFY Security Services et si nécessaire, mettre à jour vos informations bancaires, dans l'application Somfy Protect, lorsqu'elles ne seront plus valides.

[Voir conditions complètes de l'offre ici.](#)

<sup>(1)</sup> Offre proposée à compter du 10 mai 2021 pour Home Keeper, 1<sup>er</sup> juin 2021 pour Home Alarm Advanced et 1<sup>er</sup> mars 2024 pour « l'alarme connectée SOMFY - pack professionnel ». SOMFY Security Services pourra être amenée à retirer, modifier ou ne pas reconduire la dite opération.

Pour toute information complémentaire, les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition

 [www.somfy.fr/assistance/contact](http://www.somfy.fr/assistance/contact) | 0820 055 055\* | du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h30 (16h30 le vendredi)

Autres pays : [www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide](http://www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide)

\* Appel non surtaxé.



**4€99\*** TTC  
/ MOIS

## SERVICE RÉSEAU MOBILE GSM À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT

Conditions en vigueur à compter du 15/04/2024 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine, Corse et DOM

### L'ESSENTIEL

Le service de réseau mobile GSM permet d'installer un système de sécurité et ainsi sécuriser une maison non équipée d'Internet.

Toutes les communications et les alertes sont véhiculées via le réseau mobile GSM. Ce service vous garantit une installation complètement autonome de votre alarme (hors ligne téléphonique fixe et Wi-Fi) et vous permet de profiter pleinement de toutes ses fonctionnalités.

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation.

Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez un système de sécurité Home Alarm Advanced.

#### SOUSCRIPTION ET ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est de 4,99€ TTC / mois payable en début de mois. La souscription à ce service est indispensable pour finaliser l'installation de votre produit sur le réseau mobile GSM. Vous pouvez mettre fin à ce service à tout moment depuis l'application également.

SOMFY Security Services s'appuie sur le réseau GSM d'opérateurs tiers pour fournir ce service.

Un fournisseur dédié est en charge de gérer l'ensemble de la connectivité avec les opérateurs téléphoniques.

Le coût de l'abonnement est de 4,99€ TTC / mois payable en début de mois.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné au service de télésurveillance SOMFY Security Services alors vous ne payez votre service réseau mobile GSM qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit au service de télésurveillance SOMFY Security Services, alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

#### ATTENTION

La disponibilité de ce service est dépendante de la couverture de votre zone géographique.

Lors de la souscription au service sur l'application « Somfy Protect » vous serez immédiatement informé si votre habitation n'est pas couverte et cette souscription ne sera donc pas possible.

Pour toute information complémentaire, les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition

 [www.somfy.fr/assistance/contact](http://www.somfy.fr/assistance/contact) | 0820 055 055\*\* | du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h30 (16h30 le vendredi)

Autres pays : [www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide](http://www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide)

\* Offre réservée aux particuliers.

\*\* Appel non surtaxé.